

Rapport de la commission chargée d'examiner
le préavis municipal relatif à une demande de
crédit de Fr. 120'000.- pour la réfection des accès
menant au Chalet des Plans

Vallorbe, le 22 mars 2025

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de Messieurs Didier Stramke, Président, Italo Facchinetti, Faruk Krasniqi, Yann Nyffenegger, et Dimitri Baumgartner, rapporteur, s'est réunie le 12 mars 2025 à la Maison de Commune.

Madame Christine Leuenberger, Municipale et Monsieur David Grobéty, Chef du Service entretien urbain et nature étaient présents lors de la séance. La Commission les remercie d'avoir pris le temps nécessaire pour la présentation détaillée du projet ainsi que les réponses et explications données à toutes les questions posées.

En préambule, il y a lieu de rappeler que les accès carrossables menant au chalet des Plans (chemin de la Source aux Biches, chemin des Rouettes et route des Plans) souffrent d'affaissements et de déformations dus tant à l'érosion qu'à leur vétusté.

Situés entièrement sur le territoire communal, ils font partie du concept global de la desserte forestière des arrondissements forestiers 9 & 20. Ils sont donc autant utilisés pour l'exploitation forestière qu'agricole.

Dès lors, soucieuse d'entretenir ces accès dans le cadre de la gestion de son patrimoine forestier, la Municipalité a adressé une demande à la Direction générale de l'environnement, division forêt (DGE Forêt), pour inscrire les travaux prévus dans un projet subventionné de desserte hors forêt de protection.

Lors de cette séance, Madame Christine Leuenberger et Monsieur David Grobéty nous ont renseigné sur la nature et l'état de ces tronçons de chemins forestiers : les tronçons concernés sont en grave ("tout venant" jaune du Jura) et présentent une longueur totale de 1'590 mètres. Ils permettent de desservir 200 hectares de forêt, sont indispensables au transport des bois longs et donnent accès au massif forestier de la Roches des Arcs, de la Combe des Planes ainsi qu'à l'alpage du Chalet des Plans. Ces accès ne sont bientôt plus praticables pour les camions et l'évacuation des bois ne pourra plus être assurée.

Ces quatre tronçons sont reliés entre eux par les virages revêtus d'un enrobé bitumineux refait en 2024 lors de la première partie de la réfection de ce chemin.

Chemin du Chalet des Plans - Plan 2 - 1:5'000

0 100 200 m



En vert foncé : aire forestière En vert clair : aire agricole En orange : traverses alpines

Il est prévu d'installer des renvois d'eau en bois suisse (points jaunes) pour assurer l'évacuation des eaux lors de la réfection du chemin, afin d'en garantir une meilleure durabilité.

Descriptif des travaux

La réfection de ces tronçons, dont la surface de rénovation prévue s'élève à environ 5'200 m², ne nécessite pas d'élargissement ni de changement du type de revêtement. Le genre de surface (couche de fermeture, couche de roulement) reste ainsi inchangée. Le système d'évacuation des eaux se fera à l'aide de traverses alpines en bois.

Descriptif des mesures	Coûts TTC (Fr.)
Mise en place du chantier	1'600.-
Réglage du gabarit, évacuation de matériaux	5'500.-
Fraisage, concassage de matériaux, mélange des couches	8'800.-
Broyage du revêtement de la route jusqu'à 15 cm de profondeur y compris réglage de la déclivité	18'700.-
Fourniture et pose de grave GNT 0/60 sur 15 cm d'épaisseur	37'300.-
Fourniture et pose de 30 traverses alpines	23'800.-
Aménagement de renvois d'eau répartis sur toute la longueur du chemin et finitions diverses avec mini-pelle	2'800.-
Honoraires	11'600.-
Divers et imprévus	9'900.-
Total	<u>120'000.-</u>
Subventions minimales escomptées (70 %)	84'000.-
Solde à charge de la Commune	<u>36'000.-</u>

Le montant final des subventions est déterminé sur la base des factures payées. La dépense à charge de la Commune sera incluse dans un nouveau compte au bilan, lequel sera amorti en 20 ans.

Organisation des travaux

Les travaux, organisés et surveillés par le Chef de Service entretien urbain et nature, sont prévus en septembre 2025 et dureront environ une semaine selon les conditions météorologiques.

En conclusion de ce qui précède, la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose de voter le texte suivant :

Le Conseil communal de Vallorbe

- vu le préavis n° 01/25 de la Municipalité;
- ouï le rapport de la commission désignée pour l'étudier;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits au présent préavis pour la réfection des accès menant au Chalet des Plans ;
2. de lui accorder un crédit de Fr. 120'000.- à cet effet sous déduction des subventions accordées ;
3. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et / ou via le plafond d'endettement.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Commission

Le Président :
Didier Stramke



Le rapporteur :
Dimitri Baumgartner

